

**CONSEIL MUNICIPAL DE SOULANGIS**  
**SÉANCE DU 17 JUIN 2024.**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 Juin, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 09  
**Présents :** 08  
**Votants :** 09  
**Excusés :** 01  
**Absents :** 00  
**Pouvoirs :** 00

**Date de convocation :** 05/06/2024.

**Présents :** Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mr SALMON François, Mme LEBOEUF Christine, Mme VALLENET Emeline, Mr SCHUMACHER Jean-Xavier, Mr MASSAN David, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry.

**Excusés :** Mme MAJKA Christelle.

**Pouvoirs :** Mme MAJKA Christelle donne pouvoir à Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille.

**Secrétaire de séance :** Mr LEMONNIER Thierry.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15/04/2024, est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n°16-2024 : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE PCS.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de posséder un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupant la marche à suivre en cas de risques majeurs sur la Commune de Soulangis.

A ce jour, ce document est opérationnel et conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ces décrets d'application.

Le Plan Communal de sauvegarde est constitué de plusieurs documents :

- Le livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'état de gestion de crise.
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en place pour gérer les événements sur la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'adopter le Plan Communal de Sauvegarde présenté.

**Délibération n°17-2024 : APPROBATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS DICRIM.**

Monsieur le Maire, après avoir présenté le Plan Communal de Sauvegarde aux Conseillers Municipaux, présente le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Ce dernier explique qu'il s'agit d'un document à l'attention des administrés et qui regroupe la marche à suivre en cas de risques majeurs en cours sur la commune (plan grand froid, canicule, attentat, épidémie, risques sismiques ...).

Après avoir donné lecture de ce document, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le DICRIM.

**Délibération n°18-2024 : REFECTION DES GRILLES ET PORTAILS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de remettre à neuf les grilles et les portails des bâtiments communaux dans le prolongement des travaux de centre-bourg, dans le but de tout uniformiser.

Monsieur Salmon François, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux travaux, donne lecture des différents devis reçus pour le sablage ainsi que pour la peinture de ces derniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise DECAP+ basée à Bue afin d'effectuer le sablage et l'application de l'antirouille et l'entreprise INDERCHIT William basée à Parassy pour la mise en peinture des grilles et des portails.

### **Délibération n°19-2024 : AMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE DES FETES.**

Monsieur le Maire et Monsieur Salmon François exposent au Conseil Municipal la nécessité de réaménager la cuisine de la salle des fêtes en changeant l'évier, en incluant une douchette et un lave-vaisselle ainsi que d'autres éléments afin de rendre cette dernière plus fonctionnelle.

A cet effet, Monsieur Salmon donne lecture des trois devis reçus en Mairie, un premier de l'entreprise AB CLIMATISATION, un deuxième de l'entreprise MONTAGNE et un troisième de l'entreprise BENARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise AB Climatization pour un montant de 7 149.12€ TTC.

### **Délibération n°20-2024 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 – AJOUT DE CREDIT AU COMPTE 673.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une facture cantine/garderie doit être annulée et informe sur la nécessité d'attribuer des crédits au compte 673 : titres annulés sur exercice antérieur pour un montant total de 100€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte à l'unanimité la décision budgétaire modificative ci-dessous :

#### **Chapitre 011**

60632 – Achat petit équipement	- 100 €
--------------------------------	---------

#### **Chapitre 67**

673 – Titres annulés sur exercice précédent	+ 100 €
---	---------

### **Projet travaux de la cour de l'école.**

Lors du dernier conseil municipal il avait été évoqué la demande des maîtresses de l'école élémentaire pour agrandir et aménager la cour. Monsieur Salmon donne lecture du devis reçu par l'entreprise TERR'AS VERT. Les membres du Conseil Municipal ont choisi dans un premier temps d'agrandir la cour en supprimant les grilles qui séparent la cour actuelle et le hangar communal. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires.

Mesdames Leboeuf et Vallenet se chargeront de contacter le PETR afin d'avoir plus d'éléments sur un projet de végétalisation de la cour dans le cadre du CLS.

Monsieur Massan évoque les problèmes de surveillance liés à l'agrandissement de la cour pour l'Agent en charge de la garderie. En effet lorsque l'Agent doit veiller sur les enfants montant dans le bus il est difficile de surveiller convenablement les autres enfants (restant dans la cour), situation encore plus difficile si la cour est agrandie. Monsieur le Maire propose plusieurs pistes de réflexion (garder temporairement les enfants à l'intérieur, dispositif de limitation provisoire d'une partie de la cour...). Ce point sera à débattre lors d'un prochain conseil municipal.

### **Organisation fête nationale :**

Madame Vallenet fait un point sur l'organisation de la fête nationale qui aura lieu le 13 juillet prochain. Les invitations seront distribuées cette semaine et devront être transmises en Mairie avant le 5 juillet prochain. Concernant les desserts proposés, Madame Leboeuf et Monsieur Lemonnier contactent différentes pâtisseries/boulangeries.

Madame Vallenet évoque l'idée de changer l'apéritif proposé par de la Sangria, cette idée est retenue, cette dernière sera servie dans une fontaine fournie par Madame Leboeuf.

Cette fête nationale se tiendra également dans le parc vers la salle des fêtes avec les barnums du comité des fêtes. Si le temps est pluvieux la salle des fêtes sera à disposition.

### **Projet « Orchestre au bahut » :**

Madame Leboeuf fait un point sur l'avancement de se projet. Dans le cadre de la saison culturelle de Bourges, un orchestre Parisien lance un appel à projet auprès des écoles pour travailler sur les arts et la musique. Ce projet est gratuit et se déroule sur une année scolaire. Les dernières nouvelles n'étant pas réjouissantes, Madame Leboeuf doit faire un point avec les personnes concernées.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Musical'été :** Madame Leboeuf fait un point sur le projet culturel porté par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry qui se tiendra dans le parc de la bibliothèque le 19 juillet prochain. L'affiche de cet évènement sera diffusée sur le Panneau Pocket de la Mairie ainsi que sur le site internet et la page Facebook.
  - **Élections législatives :** Suite aux nouvelles élections prévues les 30 juin et 7 juillet prochains Monsieur le Maire fait un point avec les membres du conseil municipal sur les disponibilités de chacun. Il a été prévu des créneaux de présence de 2h et non 4h. Un projet de tableau sera envoyé cette semaine par la Mairie.
  - **Commission voirie – Communauté de Communes :** Monsieur Massan fait un point sur la commission voirie qui a eu lieu le 13 mai dernier. Lors de cette commission un point a été fait sur l'avancement des travaux du nouveau centre aéré des Aix d'Angillon, ainsi que d'autres travaux comme ceux de la déchetterie de Rians notamment.
- AS Soulangis :** Monsieur Salmon informe le conseil municipal que l'équipe féminine de football de Soulangis sont championnes du Cher. Monsieur le Maire propose de les convier lors de la fête nationale.
- **Kermesse :** La kermesse du RPI Soulangis/St Michel de Volangis aura lieu le vendredi 28 juin 2024 sur le terrain près de la salle des fêtes, comme chaque année. Madame Vallenet demande si il est possible d'effectuer l'entretien de ce terrain avant cette manifestation, afin que les organisateurs puissent préparer.
  - Aucun autre sujet n'étant abordé il est mis fin à la séance à 20h16.

Le Maire

Le secrétaire de séance